

Image not found or type unknown



PENSION ALIMENTAIRE A UN ENFANT DE +21ANS

Par **COUCHERDESOL**, le **15/06/2012** à **20:09**

Bonsoir,

Faché avec ma fille, elle a plus de 21 ans et vis en appartement avec son ami depuis le début 2012. Elle est étudiante et lui travaille en contrat professionnel qui alterne un mois d'école , un mois de travail salarié. Le beau père s'est porté caution et ils touchent l'allocation logement. Suis-je obligé de continuer à payer la pension alimentaire à ma fille, étant donné qu'elle vit avec son petit copain ?

Sa mère par contre ne lui donne pas d'argent !!!